



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: stylo retouche, touch-up pen

UFI: JST0-00VP-S00V-90EY

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Aucune donnée disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Grohe AG

Rue/B.P.: Industriepark Edelburg

Place, Lieu: DE-58675 Hemer

WWW: www.grohe.com

E-mail: info@grohe.com

Téléphone: +49 (0)2372 93-0

Télécopie: +49 (0)2372 93-1322

Service responsable de l'information:

Téléphone: +49 (0)2372 93-2037

sustainability@grohe.com

Indications diverses:

Siège:

Grohe AG

Feldmühleplatz 15

40545 Düsseldorf

Téléphone: +49 (0)211 9130 3000

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Téléphone: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

**Attention**

Mentions de danger:

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 2 de 12

Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: Acétate de n-butyle; Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

### 2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique en cas de doses élevées.

Un contact prolongé ou répété avec la peau risque de provoquer des problèmes de dermatose (inflammation de la peau) en raison de l'effet dégraissant du solvant.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Bâton avec l'agent actif liquide:  
Contient Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119485493-29-xxxx N°CE 204-658-1 CAS 123-86-4	Acétate de n-butyle Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. (EUH066).	25 - 50 %
REACH 01-2119475791-29-xxxx N°CE 203-603-9 CAS 108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336.	5 - 10 %
REACH 01-2119488216-32-xxxx n° de liste 905-588-0	Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304.	< 10 %
REACH 01-2119457610-43-xxxx N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319.  Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	2,5 - 5 %
REACH 01-2119490979-12-xxxx N°CE 265-185-4 CAS 64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. STOT RE 1; H372. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066).	< 0,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Impuretés dangereuses Indication sur Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Naphte, traité à l'hydrogène, à bas point d'ébullition: Teneur en Benzène < 0,1%



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 3 de 12

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
- En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.
- Après contact avec la peau: Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Consulter ensuite un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.  
Effet narcotique en cas de doses élevées.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

- Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.  
Lors d'incendies de grande ampleur Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:  
Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Liquide et vapeurs inflammables.  
Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de protection en cas d'incendie:  
Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.
- Indications complémentaires: Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.  
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.  
Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 4 de 12

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Si possible, colmater la fuite. Éviter le contact avec la substance.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires: Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout. Protection antidéflagrante indispensable.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 5 de 12

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
123-86-4	Acétate de n-butyle	Europe: IOELV: STEL	723 mg/m <sup>3</sup> ; 150 ppm
		Europe: IOELV: TWA	241 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		Suisse: VLE	720 mg/m <sup>3</sup> ; 150 ppm
		Suisse: VME	240 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Europe: IOELV: STEL	550 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	275 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	275 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
		Suisse: VME	275 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
64-17-5	Ethanol	Suisse: VLE	1920 mg/m <sup>3</sup> ; 1000 ppm
		Suisse: VME	960 mg/m <sup>3</sup> ; 500 ppm
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Suisse: VME	525 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	Europe: IOELV: STEL	442 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	221 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VLE	870 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	435 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
1330-20-7	Xylène (mélange d'isomères)	Suisse: BAT, urine	2 g/L	Methylhippursäuren	fin de l'exposition voire fin du processus

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

#### Protection individuelle

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: 0,4 mm Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 6 de 12

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	blanc Différentes couleurs
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,20 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 7,50 Vol%
Point éclair/plage d'inflammabilité:	23 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 90 s (ISO 4 mm)
Solubilité dans l'eau:	Peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 13 hPa
Densité:	à 20 °C: 0,95 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Le produit est non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	180 °C
Teneur en solvant:	51 %
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 7 de 12

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.  
Protéger des radiations solaires directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 8 de 12

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 5.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé: > 5.000 mg/kg.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmix calculé (Vapeurs): > 20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet sensibilisant connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 9 de 12

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur Acétate de n-butyle:

DL50 Rat, par voie orale: 10800 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 17600 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: > 21 mg/L/4h (vapeur)

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 8532 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 5000 mg/kg

Indication sur Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène Masse de réaction éthylbenzène et xylène:

DL50 Rat, par voie orale: 3523 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 2000 mg/kg

CL50 Rat, par inhalation: 11 mg/L (vapeur)

CL50 Rat, par inhalation: 1,5 mg/L (Aérosol)

Indication sur Ethanol:

DL50 Rat, par voie orale: 10420 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

Indication sur Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Naphte, traité à l'hydrogène, à bas point d'ébullition:

DL50 Rat, par voie orale: > 5000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

### Symptômes

En cas d'inhalation: En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 10 de 12

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1263

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ONU 1263, PEINTURES

ADN: ONU 1263, Peintures

IMDG, IATA-DGR: UN 1263, PAINT

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1

IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3



#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 30, Numéro ONU UN 1263

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 163 367 650

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001

Conditionnement - Dispositions particulières: PP1

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T2

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP29

Codification réservoirs: LGBF

Code de restriction en tunnel: D/E

##### Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 163 367 650

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Équipement nécessaire: PP - EX - A

aération: VE01



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 11 de 12

### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-E, S-E
Dispositions particulières:	163 223 367 955
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	PP1
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T2
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP29
Arrimage et manutention:	Category A.
Propriétés et observations:	Miscibility with water depends upon the composition.
Groupe de ségrégation:	none

### Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Code de quantité exceptée:	E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y344 - Max. Net Qty/Pkg. 10 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 355 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 366 - Max. Net Qty/Pkg. 220 L
Dispositions particulières:	A3 A72 A192
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

51,25 % en poids = 486 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5; RS 822.115): Jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail à moins que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a accordé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères allaitantes ne sont pas autorisés à entrer en contact avec ou être exposés à cette préparation dans leur travail lorsqu'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un spécialiste, que dans le contexte des activités et des mesures de protection appliquées, l'exposition ne fait aucun mal à la mère et l'enfant.

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

51 % en poids = 485,7 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## stylo retouche, touch-up pen

Numéro de matière 46076L00

Mise à jour: 15.12.2022

Version: 9.0

Remplace la version: 8.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 2.1.2023

Page: 12 de 12

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Créée: 17.2.2016

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

Asp. Tox.: Toxicité par aspiration

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange

Eye Irrit.: Irritation des yeux

Flam. Liq.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.